

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE LOCATION D'EXPOSITION AVEC LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE ET BOIS

DÉCISION N° DM-23-256 EN DATE DU 19 JUIN 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Territoire Paris Est Marne & Bois, dont le siège social est situé 14, rue Louis Talamoni – 94 500 Champigny-sur-Marne – pour la location d'une exposition intitulée « Du crépuscule à l'aube » du 6 juin au 8 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023

## DÉCIDE

**DE SIGNER** un contrat avec le Territoire Paris Est Marne & Bois, dont le siège social est situé 14, rue Louis Talamoni – 94 500 Champigny-sur-Marne – pour la location d'une exposition à titre gracieux intitulée « Du crépuscule à l'aube » du 6 juin au 8 juillet 2023.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

**Annick VOISIN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230619-Imc1H10921H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/06/2023

Date de Publication: 19/06/2023